

Image not found or type unknown



Argent personnel placé et convention de divorce

Par **coridan**, le **11/04/2014** à **16:48**

Bonjour, l'avocate me demande d'indiquer le détail de l'argent placé (que j'ai reçu suite à la vente de la maison avec mon mari et que nous avons partagé) sur la convention de divorce; pouvez-vous me dire si cela est obligatoire? Nos comptes sont séparés et il n'y a plus de biens ni d'intérêts financier commun et nous allons vers un consentement mutuel.
je vous remercie d'avance.